

Les secteurs à forte intensité de droits de propriété intellectuelle et les résultats économiques dans l'Union européenne

Rapport d'analyse sectorielle
Octobre 2016

Projet conjoint entre l'Office européen des brevets et
l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle





Les secteurs à forte intensité de droits de propriété intellectuelle et les résultats économiques dans l'Union européenne

Rapport d'analyse sectorielle
Octobre 2016

Projet conjoint entre l'Office européen des brevets et
l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

Avant-propos

L'innovation figure au cœur des priorités d'«Europe 2020», la stratégie de croissance décennale adoptée par l'Union européenne en vue de créer une économie plus compétitive avec un niveau d'emploi plus élevé. Différents facteurs entrent en jeu pour atteindre cet objectif, mais l'existence d'un système efficace de droits de propriété intellectuelle (DPI) fait indubitablement partie des plus importants, compte tenu de la capacité de la propriété intellectuelle à encourager la créativité et l'innovation dans l'ensemble de l'économie.

L'Europe a déjà une longue tradition dans ce domaine: les États membres de l'Union européenne ainsi que l'Organisation européenne des brevets ont joué un rôle majeur dans la définition d'un système moderne et harmonieux pour les DPI, qui non seulement garantit aux innovateurs une juste récompense, mais qui stimule aussi la compétitivité sur le marché. Il est vital, dans le monde actuel caractérisé par des marchés de plus en plus mondialisés et par l'économie de la connaissance, de préserver l'efficacité de ce système pour mettre en œuvre de nouvelles politiques en faveur de l'innovation. Pour y parvenir, il est essentiel que les parties concernées puissent avoir accès à des éléments factuels et des chiffres exacts. C'est seulement alors que nous pourrions nous assurer que le débat relatif au rôle de la PI en faveur de l'innovation et de la créativité s'appuie sur des données probantes solides.

Pour répondre à ce besoin manifeste, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et l'Office européen des brevets (OEB) ont uni leurs forces en 2013 pour élaborer une étude visant à quantifier la contribution des secteurs à forte intensité de DPI en faveur de l'économie de l'Union européenne. Selon ses conclusions, ces secteurs ont contribué à hauteur de 39 % à la production économique de l'UE et de 26 % à l'emploi au cours de la période 2008-2010, ce qui atteste de la valeur de la PI pour l'économie européenne.

Pour que cette étude garde son intérêt dans le temps, l'EUIPO et l'OEB se sont engagés à mettre les chiffres et les résultats les plus récents à la disposition de toutes les parties ayant besoin de comprendre l'utilité des DPI pour l'Europe. La présente étude est ainsi la première mise à jour du rapport initial et couvre la période 2011-2013. Certains nouveaux éléments importants contribuent à donner un bien meilleur aperçu de la situation des secteurs des DPI en Europe. Premièrement, la portée de l'étude a été élargie pour tenir compte, dans l'analyse, d'évolutions telles que l'adhésion de la Croatie en 2013 et l'ajout d'un nouveau DPI, les variétés végétales. Deuxièmement, le rapport comprend un nouveau chapitre sur l'importance économique des technologies d'atténuation du changement climatique, pour tenir compte de l'attention que portent actuellement les décideurs politiques en Europe et ailleurs à ce sujet.

Il ressort encore une fois de cette étude que les secteurs à forte intensité de DPI jouent un rôle essentiel pour le PIB, l'emploi et les échanges commerciaux. En outre, les résultats indiquent que la contribution de ces secteurs à l'économie européenne a augmenté depuis la première étude. De plus, les secteurs à forte intensité de DPI ont mieux résisté à la profonde crise économique que l'ensemble de l'économie.

Ce sont là des conclusions importantes qui permettent de souligner davantage la contribution des secteurs à forte intensité de DPI à la prospérité et la compétitivité de l'Europe. Grâce à la mise à jour de cette étude, nous espérons que tous nos lecteurs pourront s'appuyer sur ces informations pour préserver non seulement la solidité de notre système de propriété intellectuelle, mais également celle de l'économie européenne, dans laquelle ce système joue un rôle essentiel, comme cela a été constaté.



António Campinos
Directeur exécutif de l'EUIPO



Benoît Battistelli
Président de l'OEB

Équipe du projet conjoint

EUIPO

Nathan Wajzman, économiste en chef

Michał Kazimierczak, économiste

Carolina Arias Burgos, économiste

Adéla Dvořáková, stagiaire

OEB

Yann Ménière, économiste en chef

Ilja Rudyk, économiste confirmé

Karin Terzic, assistante

Remerciements

L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) a fourni des données et des commentaires utiles au cours de la préparation du présent rapport.

L'office statistique de l'Union européenne, Eurostat, et les offices statistiques de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France et du Royaume-Uni ont fourni une aide précieuse pour combler les lacunes relatives aux statistiques publiées.

Les auteurs souhaitent également remercier pour leurs commentaires sur le projet de rapport la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission européenne; Laurence Joly de l'Institut National de la Propriété Industrielle; Christian Rammer du Centre pour la recherche européenne en économie (Mannheim); Ardith Spence de l'U.S. Government Accountability Office; et le professeur Beth Webster du Centre for Transformative Innovation (Université de Swinburne).

À propos de cette étude

L'un des mandats de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommé «l'Observatoire»)¹ est de fournir des données fondées sur des preuves de l'impact, du rôle et de la perception par le public de la propriété intellectuelle dans l'économie de l'Union européenne. L'Observatoire mène un programme d'études socioéconomiques en vue de réaliser cet objectif. De même, l'Office européen des brevets (OEB) a pour mission de faire davantage connaître l'importance économique et sociale du système des brevets.

Le présent rapport est le fruit d'un projet conjoint entre l'EUIPO et l'OEB, auquel ont contribué d'autres offices de la PI, des services de la Commission européenne et des organisations internationales. Il représente la deuxième étude importante résultant de cette collaboration et fait suite à une première étude publiée par les deux offices en 2013². Ce rapport se veut une évaluation crédible et actualisée de la contribution combinée des secteurs qui font un usage intensif des différents types de droits de propriété intellectuelle (DPI) aux économies de l'Union européenne dans son ensemble et des différents États membres.

Cette étude porte sur un vaste éventail de droits de PI³ (marques, brevets, dessins et modèles, droits d'auteur, indications géographiques et droits des obtentions végétales) et examine différents indicateurs économiques, notamment le produit intérieur brut (PIB), l'emploi, le commerce extérieur et les salaires. Elle ne contient aucune recommandation politique, car cela ne relève pas de son champ d'application. Son but est plutôt d'offrir des informations dont pourront se servir les décideurs politiques dans leurs activités et de servir de fondement pour sensibiliser les citoyens européens à la valeur de la propriété intellectuelle.

Alors que l'étude de 2013 portait sur la période 2008-2010, la présente étude examine une période plus récente, à savoir 2011-2013. Pour garantir la comparabilité des deux études, la méthodologie employée en 2013 a été conservée. Cependant, plusieurs améliorations ont été apportées en ce qui concerne les données sous-jacentes et la méthodologie. Des données sur la Croatie ont, notamment, été ajoutées; un sixième droit de PI, la protection des obtentions végétales, a été inclus dans l'analyse; et la définition des secteurs à forte intensité de droits d'auteur a été rendue plus conforme à la classification largement acceptée de l'OMPI.

De plus, compte tenu de l'intérêt croissant des décideurs politiques et des dirigeants en Europe et ailleurs pour le développement de technologies au service de la lutte contre les changements climatiques, un chapitre sur l'importance économique des technologies d'atténuation des changements climatiques a été ajouté. Ce chapitre analyse de manière plus détaillée le poids économique des secteurs contribuant au développement de ces technologies en s'appuyant sur des données relatives aux dépôts de brevet à l'OEB.

1 L'Observatoire a été transféré à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) en vertu du règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012, qui est entré en vigueur le 5 juin 2012. L'OHMI est devenu l'«Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle» (EUIPO) à la suite de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2015/2424 du 23 mars 2016. Cette nouvelle dénomination sera employée dans l'ensemble du rapport, sauf dans les références bibliographiques.

2 OHMI/OEB: «Les secteurs à forte intensité de droits de propriété intellectuelle: contribution aux performances économiques et à l'emploi dans l'Union européenne», septembre 2013.

3 Il peut être utile de définir plus clairement certaines expressions liées à la PI qui sont utilisées dans ce rapport. La «PI» est généralement, mais pas toujours, le résultat d'une innovation. Cependant, elle a une portée plus générale que les «DPI», puisqu'elle inclut d'autres types de connaissances, tels que les secrets d'affaires ou les méthodes commerciales. Dans la présente étude, les «DPI» désignent les six droits visés par l'analyse: les brevets, les marques, les dessins et modèles enregistrés, les droits d'auteur, les indications géographiques et les droits des obtentions végétales.

Résumé

Principales conclusions

- Les secteurs à forte intensité de DPI ont généré 27,8 % de l'ensemble des emplois dans l'UE pendant la période 2011-2013. En moyenne, au cours de cette période, 60 millions d'Européens ont été employés par des secteurs à forte intensité de DPI. De plus, 22 millions d'emplois supplémentaires ont été générés dans les secteurs qui fournissent des produits et des services aux secteurs à forte intensité de DPI. Si l'on tient compte des emplois indirects, le nombre total d'emplois dépendant des DPI augmente pour atteindre 82,2 millions d'emplois (38,1 %).
- Au cours de la même période, les secteurs à forte intensité de DPI ont généré plus de 42 % de l'ensemble de l'activité économique (PIB) dans l'UE, à hauteur de 5 700 milliards EUR. Ces secteurs ont également contribué à la plupart des échanges commerciaux de l'UE avec le reste du monde et ont généré un excédent commercial, ce qui a contribué à maintenir le commerce extérieur de l'UE en équilibre.
- Les secteurs à forte intensité de DPI rémunèrent nettement mieux leurs salariés que les autres, avec un supplément salarial de 46 % par rapport aux autres secteurs. Cette observation cadre avec le fait que la valeur ajoutée par travailleur est plus élevée dans les secteurs à forte intensité de DPI qu'ailleurs dans l'économie.
- Les secteurs à forte intensité de DPI ont fait preuve d'une plus grande résilience pendant la crise économique. Si l'on compare les résultats de cette étude avec ceux de l'étude de 2013, la contribution relative de ces secteurs à l'économie de l'Union européenne a légèrement augmenté entre la période 2008-2010 (étude de 2013) et la période 2011-2013 (étude de 2016).
- Le poids économique des secteurs contribuant au développement des technologies d'atténuation des changements climatiques est analysé de manière plus détaillée. Ces secteurs représentent 1,2 % de l'emploi et 2,1 % de la production économique dans l'Union européenne. Ils ont généré un excédent commercial important pour l'Union et ont accru leur contribution au PIB en dépit d'un léger fléchissement de l'emploi entre les deux périodes de 2008-2010 et de 2011-2013.

Les secteurs à forte intensité de DPI dans l'économie de l'UE

Les secteurs à forte intensité de DPI⁴ sont ceux dont l'utilisation des DPI par salarié est supérieure à la moyenne par rapport aux autres secteurs utilisant ces DPI. Comme cela est démontré aux chapitres 6 et 7, ces secteurs sont principalement concentrés dans la fabrication, la technologie et les services aux entreprises.

Il convient néanmoins de souligner que la plupart des secteurs utilisent dans une certaine mesure des DPI. En s'intéressant uniquement aux secteurs à forte intensité de DPI, la présente étude ne fournit qu'une description de la partie de l'économie européenne à laquelle les DPI contribuent le plus⁵.

La contribution des secteurs à forte intensité de DPI à deux principaux indicateurs économiques, l'emploi et la production, est résumée dans les tableaux 1 et 2 (⁶).

Il a été constaté que les secteurs à forte intensité de DPI ont généré 27,8 % de l'ensemble des emplois dans l'Union européenne pendant la période 2011-2013, à hauteur de 21 % dans les secteurs à forte intensité de marques, de 12 % dans les secteurs à forte intensité de dessins et de modèles et de 10 % dans les secteurs à forte intensité de brevets, et à hauteur d'une proportion plus faible dans les secteurs à forte intensité de droits d'auteur, d'IG et de POV (⁷). En moyenne, au cours de cette période, 60 millions d'Européens étaient employés par des secteurs à forte intensité de DPI, sur un total de près de 216 millions d'emplois. De plus, 22 millions d'emplois supplémentaires ont été générés dans les secteurs qui fournissent des produits et des services aux secteurs à forte intensité de DPI. Si l'on tient compte des emplois indirects, le nombre total d'emplois dépendant des DPI augmente pour atteindre 82,2 millions d'emplois (38,1 %).

En plus de leur contribution directe à l'emploi, les secteurs à forte intensité de DPI génèrent aussi de l'emploi dans d'autres secteurs, qui ne sont pas à forte intensité de DPI, mais qui leur fournissent des produits et des services, participant ainsi à leurs processus de production. Grâce aux tableaux entrées-sorties pour l'UE⁸, publiés par Eurostat, il est possible de calculer cette incidence indirecte sur l'emploi dans les secteurs qui ne sont pas à forte intensité de DPI. Le résultat est synthétisé dans le tableau 1, qui présente une ventilation par emplois directs et indirects.

4 Voir le chapitre 5 sur la «Méthodologie».

5 Il ne faut, toutefois, pas perdre de vue que de vastes pans de l'économie, et notamment le secteur public, ne peuvent être considérés comme des secteurs à forte intensité de DPI.

6 Pour minimiser les effets des données manquantes dans les statistiques économiques et éviter d'accorder une importance excessive à une année particulière, les indicateurs économiques ont été calculés sous forme de moyenne pour les années 2011-2013.

7 La contribution totale des secteurs à forte intensité de DPI est inférieure à la somme des contributions individuelles des secteurs à forte intensité de marques, brevets, dessins et modèles, droits d'auteur, POV et IG, car de nombreux secteurs ont fortement recours à plusieurs DPI. La méthodologie de l'étude permet cependant d'éviter que les contributions des secteurs ne soient comptabilisées deux fois.

8 Les tableaux entrées-sorties présentent les flux de produits et de services entre tous les secteurs de l'économie.

Tableau 1
Contribution directe et indirecte des secteurs à forte intensité de DPI
à l'emploi, valeurs moyennes 2011-2013

Secteurs à forte intensité de DPI	Emplois (directs)	Part de l'emploi total (direct)	Emplois (directs+indirects)	Part de l'emploi total (direct+indirect)
Secteurs à forte intensité de marques	45 789 224	21,2 %	65 486 334	30,3 %
Secteurs à forte intensité de dessins et de modèles	25 662 683	11,9 %	38 673 508	17,9 %
Secteurs à forte intensité de brevets	22 268 215	10,3 %	36 021 154	16,7 %
Secteurs à forte intensité de droits d'auteur	11 630 753	5,4 %	15 240 509	7,1 %
Secteurs à forte intensité d'indications géographiques	n.d.	n.d.	399 815	0,2 %
Secteurs à forte intensité de droits d'obtention végétale	1 018 754	0,5 %	1 220 410	0,6 %
Tous secteurs à forte intensité de DPI confondus	60 032 200	27,8 %	82 214 925	38,1 %
Total de l'emploi de l'UE			215 808 033	

Remarque: comme l'utilisation des DPI se chevauche, la somme des chiffres relatifs aux différents DPI est supérieure au total des secteurs à forte intensité de DPI.

Outre l'emploi, les secteurs à forte intensité de DPI contribuent au rendement économique, comme mesuré par le produit intérieur brut (PIB). Globalement, plus de 42 % du PIB de l'UE est généré par des secteurs à forte intensité de DPI, les secteurs à forte intensité de marques représentant 36 %, ceux à forte intensité de dessins et modèles, 13 %, ceux à forte intensité de brevets, 15 %, ceux à forte intensité de droits d'auteur, 7 %, ceux à forte intensité d'IG et de POV représentant des parts plus faibles. Le chapitre 6 fournit une ventilation plus détaillée des contributions de ces secteurs aux économies nationales des États membres de l'UE.

Tableau 2
Contribution directe et indirecte des secteurs à forte intensité de DPI au PIB, valeurs moyennes 2011-2013

	Valeur ajoutée/PIB (en millions d'EUR)	Part du PIB total de l'UE
Secteurs à forte intensité de marques	4 812 310	35,9 %
Secteurs à forte intensité de dessins et modèles	1 788 811	13,4 %
Secteurs à forte intensité de brevets	2 035 478	15,2 %
Secteurs à forte intensité de droits d'auteur	914 612	6,8 %
Secteurs à forte intensité d'IG	18 109	0,1 %
Secteurs à forte intensité de POV	51 710	0,4 %
Tous secteurs à forte intensité de DPI confondus	5 664 168	42,3 %
Total du PIB de l'UE	13 387 988	

Remarque: comme l'utilisation des DPI se chevauche, la somme des chiffres relatifs aux différents DPI est supérieure au total des secteurs à forte intensité de DPI.

Si l'on compare les résultats de cette étude avec ceux de l'étude de 2013, la contribution des secteurs à forte intensité de DPI à l'économie de l'UE a été légèrement plus forte au cours de la période 2011-2013 par rapport à celle de la période 2008-2010. Cependant, la comparaison est compliquée par le fait que le système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC) utilisé par Eurostat a été mis à jour entre ces deux périodes⁽⁹⁾. Cette mise à jour a eu pour conséquence d'accroître la contribution au PIB des secteurs à forte intensité de DPI. De plus, la définition des secteurs à forte intensité de droits d'auteur a été modifiée pour mieux refléter la méthodologie de l'OMPI, ce qui accroît également la contribution des secteurs à forte intensité de DPI. Dans le tableau 3, les chiffres de la période 2008-2010 ont été recalculés à l'aide du nouveau SEC 2010 et de la nouvelle définition des secteurs à forte intensité de droits d'auteur pour tenir compte des effets de ces changements.

Tableau 3
Comparaison des principaux résultats: étude de 2013/étude de 2016

Contribution des secteurs à forte intensité de DPI	Étude de 2013 (étude initiale)	Étude de 2013 (nouveau SEC 2010, nouvelle définition des droits d'auteur, droits d'obtention végétale)	Étude de 2016
Emplois (directs)	25,9 %	27,6 %	27,8 %
PIB	38,6 %	42,1 %	42,3 %
Importations	88,3 %	<i>non calculées</i>	85 %
Exportations	90,4 %	<i>non calculées</i>	93,2 %

Les résultats consignés dans l'étude de 2013 pour la période 2008-2010 figurent dans la première colonne. Les résultats de 2013 pour la même période ont été recalculés dans la deuxième colonne, en tenant compte des nouvelles définitions relatives à la comptabilité nationale, de la méthodologie de l'OMPI pour le droit d'auteur et de l'ajout des droits de POV. Les résultats de la présente étude (pour la période 2011-2013) figurent dans la troisième colonne et sont par conséquent directement comparables avec ceux de la deuxième colonne.

Même en tenant compte des effets des révisions statistiques, la contribution des secteurs à forte intensité de DPI a accru entre la période 2008-2010 (étude de 2013) et la période 2011-2013 (étude de 2016).

Il ressort également de l'étude que les secteurs à forte intensité de DPI ont bien mieux résisté pendant la crise économique sur le plan de l'emploi. L'emploi total dans l'UE a diminué de 219,6 millions en 2008-2010 à 215,8 millions en 2011-2013, ce qui équivaut à une baisse de 1,7 % alors que l'emploi dans les secteurs à forte intensité de DPI a diminué de 60,6 millions à 60,0 millions, soit une baisse de 1 %. La baisse relative de l'emploi dans les secteurs à forte intensité de DPI a été bien moins forte que celle de l'emploi total.

Étant donné que 42,3 % du PIB (valeur ajoutée) dans l'économie et 27,8 % de l'emploi sont générés dans les secteurs à forte intensité de DPI, la valeur ajoutée par salarié est plus importante dans ces secteurs que dans le reste de l'économie. Selon la théorie économique, toutes choses étant égales par ailleurs, les secteurs dans lesquels le travailleur moyen produit une plus grande valeur ajoutée ont tendance à mieux rémunérer leur personnel que les autres secteurs. Il est, dès lors, intéressant d'examiner si cette valeur ajoutée plus importante se retrouve dans les salaires relatifs dans les secteurs à forte intensité de DPI.

La rémunération dans les secteurs à forte intensité de DPI est effectivement plus élevée que dans les autres secteurs. La rémunération moyenne hebdomadaire dans les secteurs à forte intensité de DPI s'élève à 776 EUR, contre 530 EUR dans les autres secteurs (soit un écart de 46 %). Cet «avantage salarial» est de 31 % dans les secteurs à forte intensité d'IG, 38 % dans les secteurs à forte intensité de dessins et modèles, 48 % dans les secteurs à forte intensité de marques, 64 % dans les secteurs à forte intensité de droits d'auteur et 69 % dans les secteurs à forte intensité de brevets.

Tableau 4
Frais de personnel moyens dans les secteurs à forte intensité de DPI, 2013

Secteurs à forte intensité de DPI	Frais de personnel moyens (en EUR par semaine)	Avantage (par rapport aux autres secteurs)
Secteurs à forte intensité de marques	783	48 %
Secteurs à forte intensité de dessins et de modèles	732	38 %
Secteurs à forte intensité de brevets	895	69 %
Secteurs à forte intensité de droits d'auteur	871	64 %
Secteurs à forte intensité d'IG	692	31 %
Secteurs à forte intensité de droits de POV*	n.d.	n.d.
Tous secteurs à forte intensité de DPI confondus	776	46 %
Autres secteurs	530	
Tous secteurs confondus (y compris dans les SSE**)	629	

*Non calculé en raison de statistiques insuffisantes relatives aux salaires pour l'agriculture

**Statistiques structurelles sur les entreprises publiées par Eurostat

Par rapport à sa valeur de 2010 (figurant dans l'étude de 2013), l'avantage salarial a augmenté de manière globale en passant de 41 à 46 %, ce qui témoigne de la hausse des avantages salariaux dans les secteurs à forte intensité de brevets, de marques et de dessins et modèles.

Le rôle joué par les secteurs à forte intensité de DPI dans le commerce extérieur de l'UE est également examiné. La majeure partie des échanges de l'Union intervient dans ces secteurs. On peut s'étonner, à première vue, qu'une si grande part des échanges commerciaux aient fortement recours aux DPI. Cela s'explique par le fait que même les secteurs qui produisent des marchandises, comme l'énergie, ont fortement recours aux DPI¹⁰, tandis que, d'autre part, bon nombre d'autres activités qui n'ont pas fortement recours aux DPI sont aussi non marchandes¹¹. C'est la raison pour laquelle 86 % des importations de l'UE se composent de produits émanant de secteurs à forte intensité de DPI. Cependant, une part encore plus importante des exportations de l'UE (93 %) émane des secteurs à forte intensité de DPI.

L'UE dans son ensemble enregistrait un déficit commercial global d'environ 42 milliards EUR en 2013, soit 0,3 % du PIB. En revanche, elle enregistrait un excédent commercial extérieur de 96 milliards EUR dans les secteurs à forte intensité de DPI. Cela constitue une nette amélioration par rapport à la situation trois ans plus tôt, telle qu'elle est indiquée dans l'étude de 2013. En 2010, l'UE enregistrait un déficit commercial de 126 milliards EUR dans les secteurs à forte intensité de DPI.

Le tableau 5 synthétise les échanges dans les secteurs à forte intensité de DPI, sur la base de données de 2013¹².

10 Les deux secteurs (extraction de pétrole brut et extraction de gaz naturel) qui sont visés dans la division NACE 06 (extraction d'hydrocarbures) ont fortement recours aux brevets.

11 Par exemple, les secteurs des services tels que ceux visés par la division NACE 86 (activités pour la santé humaine) ou 96 (autres services personnels). Ces services sont généralement consommés au point de production.

12 À l'instar des calculs pour l'emploi et le PIB, les chiffres pour les différents DPI ne correspondent pas au chiffre total pour les secteurs à forte intensité de DPI, car de nombreux secteurs ont fortement recours à plusieurs DPI. La méthodologie de l'étude permet cependant d'éviter que les contributions des secteurs ne soient comptabilisées deux fois.

Tableau 5
Commerce extérieur de l'UE dans les secteurs à forte intensité de
DPI, 2013

	Exportations (en millions d'EUR)	Importations (en millions d'EUR)	Exportations nettes (en millions d'EUR)
Secteurs à forte intensité de marques	1 275 472	1 261 002	14 470
Secteurs à forte intensité de dessins et modèles	945 084	701 752	243 332
Secteurs à forte intensité de brevets	1 231 966	1 157 909	74 057
Secteurs à forte intensité de droits d'auteur	119 554	102 389	17 165
Secteurs à forte intensité d'IG	12 923	1 335	11 588
Secteurs à forte intensité de droits de POV	5 065	5 369	-304
Tous secteurs à forte intensité de DPI confondus	1 605 516	1 509 099	96 417
Autres secteurs	117 561	256 048	-138 487
TOTAL DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DE L'UE	1 723 077	1 765 147	-42 069

Remarque: comme l'utilisation des DPI se chevauche, la somme des chiffres relatifs aux différents DPI est supérieure au total des secteurs à forte intensité de DPI.

L'amélioration de la balance commerciale de l'Union européenne s'explique par la hausse de 27 % des exportations entre 2010 et 2013 et la baisse des importations, qui s'est élevée à seulement 15 % pendant la même période. Dans les secteurs à forte intensité de DPI, les exportations ont augmenté de 30 % tandis que les importations ont augmenté de 11 %. Les secteurs à forte intensité de dessins et modèles ont enregistré la hausse la plus élevée en matière d'exportations nettes et correspondent aux secteurs ayant le plus fort excédent commercial.

Si l'on regarde de plus près l'activité des secteurs à forte intensité de DPI au sein du marché unique de l'UE, on constate une division entre États membres sur le plan de l'emploi. La création de DPI par salarié est supérieure à la moyenne de l'UE dans les pays tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas et la Suède. Dans les secteurs à forte intensité de DPI d'autres États membres de l'UE, tels que la Hongrie, l'Irlande, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie, une grande partie des emplois sont attribués à des entreprises implantées dans d'autres pays. Dans l'ensemble, 20,5 % des emplois de l'Union dans les secteurs à forte intensité de DPI sont générés dans des filiales d'entreprises étrangères, dont une majorité est issue d'un autre pays de l'UE. Cette proportion est encore plus élevée dans les secteurs à forte intensité de marques, de dessins et modèles et de brevets.

Tableau 6
Part des emplois des secteurs à forte intensité de DPI qui sont attribués à des entreprises étrangères, valeur moyenne de l'UE, 2011-2013

Secteurs à forte intensité de DPI	Part de l'UE	Part extérieure à l'UE	Part totale extérieure
Secteurs à forte intensité de marques	11,6 %	8,9 %	20,5 %
Secteurs à forte intensité de dessins et de modèles	13,2 %	9,4 %	22,7 %
Secteurs à forte intensité de brevets	14,4 %	11,5 %	25,8 %
Tous secteurs à forte intensité de DPI confondus	11,8 %	8,7 %	20,5 %

Remarque: une entreprise «étrangère» est une entreprise dont le siège est implanté dans un autre pays.

Pour terminer, les données relatives aux brevets sont utilisées pour recenser les secteurs actifs dans les technologies d'atténuation des changements climatiques, qui occupent une place importante dans l'économie de l'UE. Globalement, 5,9 % de l'ensemble des brevets européens examinés étaient liés à ces technologies au cours de la période 2004-2008 et ce pourcentage a augmenté jusqu'à plus de 9 % en 2013. Les secteurs actifs dans les technologies d'atténuation des changements climatiques représentent 1,2 % de l'emploi et 2,1 % de la production économique de l'UE. Leurs résultats entre la période 2008-2010 (étude de 2013) et la période 2011-2013 (étude de 2016) ont été largement supérieurs aux résultats économiques globaux des secteurs européens. La contribution au PIB des secteurs actifs dans les technologies d'atténuation des changements climatiques a augmenté, mais leur contribution à l'emploi a légèrement diminué au cours de la période 2011-2013. Ce groupe de secteurs joue aussi un rôle important dans le commerce extérieur de l'UE. En 2013, ils ont produit un excédent commercial important de plus de 102 milliards EUR pour l'UE. Ces chiffres correspondent à une sous-catégorie des secteurs à forte intensité de brevets et figurent déjà dans les chiffres généraux des tableaux précédents.

Méthodologie et données

La méthodologie de base de la présente étude est identique à celle employée dans l'étude de 2013. Cependant, pour qu'il soit complet, une grande partie du présent rapport, et en particulier le chapitre 5 et l'annexe 11, est consacrée à expliquer la méthodologie de l'étude. Les deux raisons principales en sont les suivantes:

- 1) compte tenu de la complexité de traiter un volume important de données émanant de 28 États membres, contenues dans plusieurs bases de données volumineuses, une méthode de comparaison des données inédite et sophistiquée s'imposait;
- 2) dans un souci de transparence, il était important de fournir une description de la méthodologie aussi complète que possible.

Cette étude se distingue également par la très large variété de bases de données et autres sources qui ont été utilisées pour déterminer quels secteurs étaient à forte intensité de DPI et évaluer leur contribution à l'emploi, au PIB et à d'autres indicateurs économiques. La liste complète est présentée au chapitre 4.

Des données sectorielles émanant de pays tiers ont en outre été utilisées, le cas échéant, notamment afin d'estimer les échanges dans les produits à forte intensité d'IG.

Afin de déterminer quels secteurs sont à forte intensité de DPI, les bases de données des registres de l'EU IPO, de l'OEB et de l'OCVV ont été comparées avec la base de données commerciales ORBIS¹³. La base de données ainsi consolidée regroupait les données d'environ 240 000 entreprises, parmi lesquelles le nombre de marques de l'Union européenne, de dessins et modèles communautaires, de brevets communautaires et de droits d'obtention végétale demandés par chaque entreprise et ensuite accordés, ainsi que la classification sectorielle et diverses variables financières et économiques pour chacune d'entre elles, ce qui a abouti à un ensemble de données pouvant être utilisées pour des études futures plus détaillées.

Grâce à cette base de données, nous avons calculé pour chaque secteur le nombre de marques, de dessins et modèles, de brevets et de droits d'obtention végétale par salarié, et ceux qui se situaient au-dessus de la moyenne sur la base de cette mesure ont été considérés comme des secteurs à forte intensité de DPI. Les chiffres ont été calculés au niveau de l'UE sans tenir compte des dépôts nationaux des entreprises dans la base de données. Cette approche, en partie rendue nécessaire par l'insuffisance de données, était néanmoins justifiée par l'idée selon laquelle un secteur défini comme secteur à forte intensité de DPI sur la base de l'enregistrement de DPI au niveau de l'UE serait aussi considéré comme secteur à forte intensité de DPI si l'on devait inclure ses DPI nationaux par salarié¹⁴.

L'une des idées fondamentales à l'origine de la méthodologie employée dans la présente étude est que la mesure dans laquelle un secteur a fortement recours aux DPI est une caractéristique intrinsèque de ce secteur, où qu'il se situe¹⁵. Pour évaluer la contribution de chaque secteur à l'économie, ce que l'on mesure, ce sont les emplois et le PIB générés par ce secteur dans chaque État membre et dans l'Union européenne, et non l'origine des DPI sous-jacents.

Par exemple, si un constructeur automobile ayant son siège dans le pays A crée une usine de montage dans le pays B, les emplois et la valeur ajoutée ainsi créés reviennent alors à l'économie du pays B. Impossible, par conséquent, de tirer des conclusions sur le caractère innovant d'un pays donné sur la base des seules contributions nationales des secteurs à forte intensité de DPI. Dans l'exemple ci-dessus, la contribution plus élevée des secteurs à forte intensité de brevets dans le pays B résulte de décisions relatives à l'implantation du site de production des véhicules, mais la recherche et le développement sous-jacents peuvent avoir été effectués dans le pays A ou dans un tout autre pays.

Pour apporter quelques précisions à ce sujet, le chapitre 8 indique les pays dans lesquels les brevets, marques, dessins et modèles et droits d'obtention végétale contenus dans la base de données utilisée pour la présente étude sont créés. Il présente des statistiques sur la part d'emplois dans les secteurs à forte intensité de DPI dans chaque État membre qui sont créés dans des entreprises ayant leur siège dans d'autres États membres ou en dehors de l'UE.

Pour les secteurs à forte intensité de droits d'auteur, la méthodologie de l'OMPI a été appliquée de manière plus exhaustive par rapport à son application dans l'ensemble de l'étude de 2013. À des fins de comparabilité avec une étude antérieure publiée par l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), seul un sous-ensemble de secteurs considérés par l'OMPI comme des secteurs à forte intensité de droits d'auteur a été inclus dans cette étude précédente (les résultats fondés sur la méthodologie complète de l'OMPI ont été fournis en annexe). En revanche, dans la présente étude, la classification de l'OMPI a été appliquée de manière plus exhaustive pour qu'en plus des secteurs classés par l'OMPI comme des «secteurs essentiels du droit d'auteur» certains secteurs «qui se consacrent partiellement au droit d'auteur» soient également inclus, à savoir ceux dont au moins 20 % de leur valeur ajoutée peut être attribuée à des activités liées aux droits d'auteur¹⁶. Il en ressort que le nombre de secteurs à forte intensité de droits d'auteur a augmenté à hauteur de 46 (de 33 dans l'étude de 2013 à 79 maintenant), tandis que le nombre total de secteurs à forte

13 ORBIS est une base de données d'informations financières sur les entreprises européennes, fournie par le Bureau van Dijk et qui s'appuie sur des données obtenues à partir des dépôts des entreprises dans les registres d'entreprises ou de documents similaires dans les différents pays. Elle inclut, dès lors, les données de toutes les entreprises, qu'elles soient ou non cotées en bourse (comme cela est généralement le cas pour les PME).

14 Cette idée a été conservée à des fins de comparabilité avec l'étude de 2013. Cependant, en ce qui concerne la question des droits nationaux par rapport aux droits européens, il pourrait être envisagé dans les futures études d'examiner si l'ajout des droits nationaux génère des résultats différents.

15 Les IG font exception, puisqu'elles sont analysées sur la base d'analyses par pays.

16 La valeur ajoutée totale de ces secteurs est évaluée à l'aide des facteurs de l'OMPI afin d'exclure les activités qui ne sont pas liées aux droits d'auteur.

intensité de DPI a augmenté à hauteur de 21 (de 321 dans l'étude précédente à 342 dans la présente étude). La méthodologie utilisée pour les secteurs à forte intensité de droits d'auteur est expliquée plus en détail dans la section 5.6.

De même, en raison de la nature particulière des IG et des droits de POV et du fait que des données statistiques ventilées à l'échelle européenne n'étaient pas disponibles, ces deux DPI ont été analysés à l'aide de méthodologies spécifiques, qui sont décrites respectivement dans les sections 5.7 et 5.8.

www.epo.org/ip-intensive-industries

www.euipo.europa.eu/ipcontribution

www.epo.org
www.euipo.europa.eu

